



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 12 février 2024, s'est réuni le mardi 20 février 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Monsieur Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aline BOURDAIRE
Madame Dominique BOURRET
Madame Mélanie ZARRILLO
Madame Mekia Noura ADDAD

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Alexandre GAIFFE
Monsieur Patrick ISNARD

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Valérie COPIN
Madame Dominique BOURRET à Monsieur Nicolas DOYEN
Madame Mélanie ZARRILLO à Monsieur le Maire
Madame Mekia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2024 - 19 VALLON DE RASTIGNY
PROTCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE GRASSE,
LA CAPG, LES SOCIETES ALDI ET IMMALDI**

**2024 - 01 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Anne-Marie DUVAL

Extrait de la délibération

- PRENDRE acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

Prend acte

**2024 - 02 RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
INFORMATION**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

DONNER ACTE que le rapport de situation en matière d'égalité femmes - hommes à la ville de Grasse portant sur les éléments issus de l'année 2022 a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
CONFIRMER que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un état des lieux de l'égalité femmes - hommes au sein de la ville de Grasse et un plan d'actions pour réduire les inégalités ;
PRENDRE acte que ce rapport sera transmis à la Sous-préfecture.

Prend acte

2024 - 03 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont alors pu apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2024 - 04 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- APPROUVER les suppressions, créations et modifications de postes.
- DIRE que les crédits sont inscrits aux budgets 2024 et suivants.
- APPROUVER les tableaux des emplois et des effectifs communaux annexés.

Unanimité.

2024 - 05 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- DESIGNER Monsieur André-Frédéric DELAY en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal à compter du 1er janvier 2024 et pour la durée du mandat restant à courir ;
 - FIXER la rémunération de Monsieur DELAY à 80 euros par dossier, sous forme d'indemnité de vacation,
 - PRECISER qu'il bénéficiera d'un remboursement de ses frais de déplacements selon les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique ;
 - APPROUVER la charte de fonctionnement pour la mise en place du référent déontologue jointe en annexe ;
 - APPROUVER la convention établie pour mutualiser la gestion du dispositif entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la commune désignant le même référent déontologue, jointe en annexe ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à la mise en place de la présente délibération, ainsi qu'à entamer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du dispositif ;
-

Unanimité.

2024 - 06 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2023
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- PRENDRE CONNAISSANCE des décisions prises par Monsieur le Maire en 2023 dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.
-

Prend acte.

2024 - 07 COMMANDE PUBLIQUE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LA COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
POUR L'ACHAT DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- APPROUVER le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pour la fourniture de produits d'entretien ;
 - APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Grasse et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne pour la fourniture de produits d'entretien ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents afférents à cette opération.
-

Unanimité

**2024 - 08 RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES
CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LE SERVICE PARC AUTOMOBILE
ENTRE LA VILLE DE GRASSE
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un service commun pour le service parc automobile entre la ville de Grasse et la CAPG ;
- **PROPOSER** que ledit service commun soit géré par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **ACCEPTER** le transfert de 8 agents de la commune de Grasse à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre de ce service commun, conformément aux articles L 5211-4-2 du CGCT ;
- **APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet de convention constitutive du service commun des services techniques, joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du service commun des services techniques jointe en annexe, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2024 et suivants.

Unanimité

**2024 - 09 RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU SERVICE COMMUN
SERVICES OPERATIONNELS POUR LES SERVICES DU PARC AUTOMOBILE
ET DES ESPACES VERTS, ENTRE LA VILLE DE GRASSE
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la signature d'un avenant n° 1 à la convention de service commun – services opérationnels parc automobile et espaces verts en date du 22 décembre 2022 entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ayant pour objet d'écarter du périmètre les services du parc automobile ;
- **APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet d'avenant à la convention constitutive du service commun, portant désormais uniquement sur les services opérationnels des espaces verts, joint en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du service commun- services opérationnels espaces verts de la commune de Grasse, joint en annexe, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun.

Unanimité

**2024 - 10 EXPO-ROSE 2024
ADOPTION DES TARIFS**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- APPROUVER les tarifs suivants concernant la 52^{ème} Edition d'Exporose – 2024 :

1/ DROITS D'ENTREE

- Entrée tarif normal 5 € TTC
- Entrée groupes (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés et leurs accompagnants, chômeurs, retraités et étudiants sur présentation d'un justificatif 3 € TTC
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse

2/ OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

- Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants 100 € TTC
- Chalets – forfait 500 € TTC
- Food Truck – forfait 600 € TTC
- Espace pépinière mise à disposition en mètre carré : 2,00 € TTC le mètre carré
- Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation

3/ DIVERS

- Vente d'affiche de la manifestation 5 € TTC
-

Unanimité

**2024 - 11 REVISION ALLEGEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- APPROUVER la révision allégée n° 2 du PLU de la ville de Grasse telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment de signer toutes les pièces en la matière ;
 - PRECISER que :
 - La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, des modalités de publicité suivantes :
 - Affichage numérique en mairie pendant deux mois, lequel est également consultable sur le site internet de la ville de Grasse (<http://www.ville-grasse.fr/>) dans l'onglet VOS DEMARCHES / URBANISME / REVISION ALLEGEE 2 ainsi que dans l'onglet VOTRE MAIRIE / ORGANISATION ET GOUVERNANCE / ADMINISTRATION / LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ;
-

Unanimité

**2024 - 12 PRESCRIPTION - REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE SCOT OUEST**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- PRESCRIRE la révision générale du PLU de Grasse conformément aux dispositions du code de l'urbanisme telles qu'énoncées ci-avant ;
- APPROUVER les objectifs poursuivis par la révision générale, tels que mentionnés dans la présente délibération ;
- VALIDER les modalités de la concertation publique préalable à la révision du PLU de Grasse, telles que mentionnées dans la présente délibération ;
- ASSOCIER les services de l'Etat et les personnes publiques citées aux articles L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations nécessaires à la désignation d'un bureau d'études, en vue de mener la procédure de révision générale du PLU de Grasse et à signer tout contrat, avenant, convention de prestations ou de services s'y rapportant ;
- SOLLICITER l'Etat pour le versement de la compensation financière dédiée en pareille matière et visée à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme ;
- PRECISER que les dépenses exposées par la commune de Grasse au titre de la révision du PLU seront inscrites à la section investissement du budget communal ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant au dossier de révision générale ;
- DIRE que conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code l'urbanisme, la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité suivantes :
 - Affichage numérique en mairie pendant deux mois dans l'onglet AFFICHAGE LEGAL / CONSEIL MUNICIPAL, lequel est également consultable sur le site internet de la ville de Grasse (<http://www.ville-grasse.fr/>) dans l'onglet VOS DEMARCHES puis URBANISME puis CONCERTATION REVISION GENERALE,
 - Une mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- DIRE que conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code.

Unanimité

**2024 - 13 PROJET MARTELLY
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES LOTS 1 ET 2
DU PARKING NOTRE-DAME DES FLEURS
ANNULATION ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CREATION D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUME
CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN VOLUME A LA SPL PAYS DE GRASSE
DEVELOPPEMENT**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- AUTORISER l'acquisition à l'euro symbolique par la commune de Grasse des lots n° 1 et 2 de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs » cadastrée section BE n° 285 à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement ;
- AUTORISER l'annulation de l'Etat Descriptif de Division de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs » cadastrée section BE n° 285 ;
- AUTORISER la création d'un Etat Descriptif de Division en Volume sur l'assiette de ladite copropriété augmentée des emprises déclassées par la délibération n° 2023-241 du conseil municipal du 5 décembre 2023 visant à distinguer les volumes suivants :
 - L'espace commercial constitué des lots 1 et 2 de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs » et des 3 emprises déclassées par la délibération précitée du conseil municipal du 5 décembre 2023,
 - L'espace de stationnement du parking « Notre-Dame des Fleurs » (lot n° 3 de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs ») et locaux (lots 4 et 5 de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs ») ;
- AUTORISER la rétrocession à l'euro symbolique par la commune de Grasse à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement du volume constitué des lots 1 et 2 de la copropriété « Notre-Dame des Fleurs » et des 3 emprises déclassées par la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2023 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de ces opérations.

Unanimité

**2024 - 14 ZONE INDUSTRIELLE LES BOIS DE GRASSE
CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION EI N°497 ISSUE DE LA PARCELLE
EI N° 264
SISE AUX ASPRES, AVENUE LOUISON BOBET, A LA SARL PROMO SAXE**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- ACCEPTER le principe de la vente par la Commune à la SARL PROMO SAXE représentée par son gérant Monsieur Laurent REDON ou toute autre société créée à cet effet, de la parcelle cadastrée Section EI n°497 de 5 500 m² telle que définie par le projet de division établi par Monsieur Vincent DELEFORGES, Géomètre-Expert, issue de la parcelle communale cadastrée Section EI n° 264, sise avenue Louison BOBET au sein de la zone industrielle « Les Bois de Grasse » moyennant le prix d'un million d'euros (1 000 000 €), avec comme conditions suspensives l'obtention d'un prêt bancaire et l'obtention d'un Permis de Construire purgé de tous recours ;
- APPROUVER le déclassement par anticipation, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'emprise d'une surface d'environ 400 m² sise sur la parcelle cadastrée Section EI n°497, située avenue Louison BOBET, telle qu'elle apparaît sur le plan annexé à la présente délibération, et conformément à l'étude d'impact également annexée,

- DIRE que la désaffectation effective de cette emprise devra intervenir dans les 3 ans à compter de l'adoption de la présente délibération,
 - AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la désaffectation effective du domaine public communal constitué de l'emprise d'une surface d'environ 400 m² précitée, sise sur la parcelle cadastrée Section EI n°497 et son constat,
 - STIPULER ce qui suit dans l'acte authentique de vente, conformément à l'article L 2141-2 CGPPP :
 - que la désaffectation de l'emprise d'une surface d'environ 400 m² précitée sise sur la parcelle cadastrée Section EI n° 497 devra intervenir au plus tard le 20 février 2027 (avec une prorogation possible de 3 ans),
 - que cette désaffectation sera constatée,
 - une condition résolutoire de la vente en cas de non désaffectation du bien dans le délai ci-dessus imparti,
 - les conséquences de la résolution de la vente : retour du droit de propriété du bien vendu à la Commune qui devra restituer les fonds perçus pour le seul paiement du prix,
 - qu'aucune pénalité ne sera due par la Commune à l'acquéreur en cas de résolution de la vente pour non désaffectation dans le délai défini ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment l'acte authentique de transfert de propriété.
-

Unanimité

**2024 - 15 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, DES PORTES,
DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DES VOILETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- AUTORISER à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville
 - Façade 1 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE
Demandeur : GRASSE GESTION IMMOBILIER
Bénéficiaire : copropriété du 1 rue Jean Ossola
Subvention totale façade 10.399 €
 - Façades 2 rue de la Pouost - 06130 GRASSE
Demandeur et bénéficiaire : COMPAGNIE IMMOBILIERE DE RESTAURATION - CIR
Subvention totale façades : 33.045 €
 - Porte 2 rue de la Pouost - 06130 GRASSE
Demandeur et bénéficiaire : COMPAGNIE IMMOBILIERE DE RESTAURATION - CIR
Subvention porte : 700 €
 - Commerce 2 rue de la Pouost - 06130 GRASSE
Demandeur et bénéficiaire : COMPAGNIE IMMOBILIERE DE RESTAURATION - CIR
Subvention commerce : 2.300 €
 - Façade 3 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE
Demandeur : CABINET ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 3 rue Jean Ossola
Subvention totale façade : 13.865 €
 - Porte 11 place des Sœurs - 06130 GRASSE

- Demandeur et bénéficiaire : SCI POUSSINSKO
Subvention porte : 700 €
- Façades 15 place aux Aires - 06130 GRASSE
Demandeur : AGEFIM CONSULTANTS
Bénéficiaire : copropriété du 15 place aux Aires
Subvention totale façades : 16.586 €
 - Façade 18 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 18 rue Jean Ossola
Subvention totale travaux : 11.554 €
 - Façades 19 place aux Aires - 06130 GRASSE
Demandeur : AGEFIM CONSULTANTS
Bénéficiaire : copropriété du 19 place aux Aires
Subvention totale façades : 7.260 €
 - Façades 24 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE
Demandeur : Arnaud RINGENBACH
Bénéficiaire : copropriété du 24 rue de l'Oratoire
Subvention totale façades : 36.223 €
 - Porte 24 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE
Demandeur : Arnaud RINGENBACH
Bénéficiaire : copropriété du 24 rue de l'Oratoire
Subvention porte : 640 €
 - Façade 26 rue de la Fontette - 06130 GRASSE
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 26 rue de la Fontette
Subvention totale façade : 8.227 €

- DIRE que les montants précités seront imputés au budget communal.
-

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Unanimité

**2024 - 16 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION FACADES SUR LE BOULEVARD VICTOR HUGO
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder au versement de la subvention pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façade 8 boulevard Victor Hugo - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet Roulland
Bénéficiaire : copropriété du 8 boulevard Victor Hugo
Subvention totale façade : 24.000 €
 - **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.
-

Unanimité

**2024 - 17 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES SUR LE SECTEUR
SAUVEGARDE ET DES VOLETS ET DEVANTURES COMMERCIALES SUR LE SECTEUR
DU CENTRE HISTORIQUE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT
DE LA SUBVENTION « VOLETS »**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées.
-

Unanimité

**2024 - 18 VALLON DE RASTIGNY
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE SMIAGE**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur François ROUSTAN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux sur le vallon de Rastigny avec le SMIAGE ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la présente affaire.
-

Unanimité

**2024 - 19 VALLON DE RASTIGNY
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE GRASSE,
LA CAPG, LES SOCIETES ALDI ET IMMALDI**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Monsieur François ROUSTAN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature du protocole transactionnel joint à la présente délibération entre la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et les société Immaldi et Aldi ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la présente affaire.
-

Unanimité

**2024 - 20 BUDGET PRINCIPAL 2024
TRANSFERT GARANTIES D'EMPRUNT**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- ACCORDER le maintien de la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de l'emprunt n° 1359861 (anciennement n° 0941024) d'un montant initial de 341 310,48 euros et à hauteur de 50 % de l'emprunt n° 1055253 d'un montant initial de 158 818,26 euros, au profit de l'Opérateur National de Vente (ONV) repreneur.

Unanimité

**2024 - 21 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
ENTREE DANS LES COLLECTIONS DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2023**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- APPROUVER l'entrée dans les collections, pour l'inscrire à l'inventaire réglementaire du Musée d'Art et d'Histoire de Provence, de l'acquisition mentionnée dans la présente délibération.

Unanimité

**2024 - 22 MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
ENTREE DANS LES COLLECTIONS DES ACQUISITIONS
POUR L'ANNEE 2023**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- APPROUVER l'entrée dans les collections, pour les inscrire à l'inventaire réglementaire du Musée International de la Parfumerie, des acquisitions mentionnées dans la présente délibération.

Unanimité

**2024 - 23 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSÉE JEAN-HONORÉ FRAGONARD
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2023 DES COLLECTIONS**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- APPROUVER le procès-verbal de récolement 2023 des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard.

Unanimité

**2024 - 24 MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
PROCES-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2023 DES COLLECTIONS**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- APPROUVER le procès-verbal ci-joint du récolement 2023 des collections du Musée International de la Parfumerie.

Unanimité

**2024 - 25 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION DES PRODUITS 2024**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- NOTIFIER que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- APPROUVER les tarifs suivants :

Visites ou ateliers programmés pour les individuels	Tarifs	Nouveaux tarifs
Plein tarif	4	
Résidents du Pays de Grasse	2	
13 à 18 ans	2	
0 à 12 ans	Gratuit	
Demandeurs d'emploi	Gratuit	
Personnes handicapées	Gratuit	
Guides conférenciers et stagiaires guides	Gratuit	
Détenteurs de la Côte d'Azur Card - PASS Culture du Comité Régional du Tourisme (2 visites)	Gratuit	
Détenteurs du carnet Ambassadeurs du Pays de Grasse (1 visite) du Pôle touristique du Pays de Grasse	Gratuit	
Lors des manifestations culturelles et événementielles locales et nationales	Gratuit	
Visites spéciales programmées pour les individuels sans réduction possible		
Visite en scène	8	
Visite dégustation	6	
Visite des hameaux en minibus	5	
Visite de 3 villages CAPG en minibus	x	15
Spectacle Les Promeneurs du Temps	10	
Visites ou ateliers réservés pour les groupes		
Classe ou centre de loisirs du Pays de Grasse	Gratuit	

Classe ou centre de loisirs hors Pays de Grasse	40	
1 à 20 personnes à Grasse	60	
21 à 50 personnes à Grasse	120	
1 à 50 personnes hors Grasse dans le Pays de Grasse	200	
Visites protocolaires		
Sur approbation écrite de Monsieur le Maire ou de son cabinet.	Gratuit	
Journalistes	Gratuit	
Eductours à destination des professionnels du Tourisme	Gratuit	
Médiations scolaires		
Classe ou centre de loisirs hors Pays de Grasse, sur Grasse	40	
Scolaire CAPG, en classe ou en visite sur le thème de la commune d'accueil (hors Grasse)	200	
Scolaire CAPG, en classe, sur le thème de Grasse	Gratuit	
Scolaire ou centre de loisirs grassois en visite à Grasse	Gratuit	
Scolaires ou centre de loisirs grassois en visite dans les communes du Pays de Grasse	Gratuit	

Unanimité

**2024 - 26 RESTAURATION COLLECTIVE
RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°2023-251
DU 5 DECEMBRE 2023, DE L'AVENANT N°7 RELATIF NOTAMMENT A L'AUGMENTATION
DE LA TARIFICATION USAGERS ET D'UNE MODIFICATION DU BORDEREAU
AVENANT N°8**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- APPROUVER l'avenant n° 8 au contrat de concession de service public en date du 29 novembre 2021 portant sur la modification des tableaux suivants :
 - Annexe n° 18.5 portant sur le plan de renouvellement des offices,
 - Annexe n° 28 portant sur le tableau des amortissements,
 - Annexe portant sur les redevances dues par la société ELIOR RESTAURATION France à la ville de Grasse pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration collective conclu avec la société ELIOR RESTAURATION France.

Unanimité

**2024 - 27 RESTAURATION COLLECTIVE
ACCES DES AGENTS MUTUALISES DE LA COMMUNE DE GRASSE
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
AU RESTAURANT MUNICIPAL**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- AUTORISER les agents mutualisés de la Commune avec la CAPG qui ont refusé la proposition de la CAPG de fourniture de titres-restaurant à accéder au Restaurant Municipal de la Rotonde ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement entre la Commune et la CAPG annexée à la présente délibération.
-

Unanimité

**2024 - 28 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE DU ROURET
COUT D'UN ELEVE GRASSOIS CALCULE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Rouret concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les années scolaires 2023/2024 et suivantes ;
 - DIRE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité

**2024 - 29 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE D'OPIO**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'Opio concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour les années scolaires 2023/2024 et suivantes ;
 - DIRE que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité

**2024 - 30 TRAVAUX DE MISE EN PEINTURE D'UN COULOIR
DE L'ECOLE L'EAU VIVE PAR DES ELEVES DU LYCEE CHRIS**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- APPROUVER la mise en peinture du couloir de l'Eau Vive par les 9 élèves du lycée LEON CHRIS ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe.
-

Unanimité

**2024 - 31 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCIAL
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Marie-Madeleine GUALLINO

Extrait de la délibération

- APPROUVER la modification de la grille tarifaire telle qu'exposée ci-dessus.
 - NOTIFIER que cette modification entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024.
-

Unanimité

**2024 - 32 INFRASTRUCTURE FIBRE OPTIQUE
MISE EN PLACE D'UN GROUPE FERME D'UTILISATEURS DU RESEAU DE FIBRE
OPTIQUE AVEC LA CAPG, LE CCAS, LA REGIE DES PARKINGS GRASSOIS ET LE SIEF**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 30 janvier 2024

Rapporteur : Madame Karine GIGODOT

Extrait de la délibération

- AUTORISER la création d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs avec la CAPG, le CCAS, la Régie des Parkings Grassois et le SIEF ;
 - AUTORISER la mise à disposition au Groupe Fermé d'Utilisateurs de l'infrastructure de fourreaux et de fibres optiques éteintes propriété de la Commune ;
 - AUTORISER Monsieur le Maire ou Madame la Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Juridiques à signer la convention de mise en place du Groupe Fermé d'Utilisateurs.
-

Unanimité

**2024 - 33 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
AIDE FINANCIERE DE LA SEAM**

Présentée en commission vivre ensemble 1^{er} février 2024

Rapporteur : Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Extrait de la délibération

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la SEAM actant l'attribution d'une aide de 1 300 € au Conservatoire de musique de Grasse pour l'achat de partitions.
-

Unanimité

Grasse le 20 février 2024,

Le Maire,



Jérôme VIAUD

La Secrétaire de séance,



Valérie COPIN,

